



**Déclaration orale présentée par Caritas Internationalis<sup>1</sup>**  
**29ème session ordinaire du Conseil des droits de l'homme**  
**Point 3 de l'ordre du jour: Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale**  
**sur la traite des êtres humains**  
**Genève, le 16 juin 2015 (lue le 17 juin matin)**

Monsieur le Président,

Caritas Internationalis veut attirer l'attention sur un phénomène qui s'ajoute comme drame au drame d'être touché par un conflit ou ses conséquences : la traite des êtres humains.

Nous remercions la Rapporteuse Spéciale d'avoir soulevé cette thématique dans son rapport.

La traite et l'exploitation des personnes en situation de conflits et post-conflits sont de plus en plus prégnantes. Or, le sujet est peu pris en compte dans l'aide humanitaire comme dans l'accompagnement à long terme de populations touchées par un conflit. Cette absence de prise en compte peut engendrer une structuration de la traite à long terme dans les pays dits en reconstruction après avoir connu une période de conflit, comme dans les pays qui ont accueilli des personnes déplacées ou réfugiées suite à une guerre.

L'exploitation économique est la plus fréquente du fait de la quasi impossibilité d'accéder au marché du travail légal pour les populations concernées en raison de droits limités ou d'absence de statut. Elle engendre d'autres formes d'exploitation. Le travail des enfants touche des enfants qui avant la guerre n'avaient jamais été confrontés à cela. L'exploitation se transforme parfois en exploitation sexuelle ou criminalité forcée et a tendance à se banaliser voire s'institutionnaliser. Les guerres civiles aboutissent au rejet durable de certaines minorités sur des critères ethniques ou religieux par l'ensemble des belligérants ; cela crée des victimes de traite sur plusieurs générations et renforce les logiques claniques et la criminalité. Cela dépasse les frontières des Etats initialement concernés. Par ailleurs, le trafic de migrants se mue en porte d'entrée vers la traite, la somme non payée au passeur créant des situations de servitude pour dette qui amènent parfois à des mariages forcés.

---

<sup>1</sup> La présente déclaration a été préparée en collaboration avec huit membres Caritas de l'espace euro-méditerranéen (Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Kosovo, France, Liban, Turquie) qui participent à une « recherche/action » sur les liens entre conflits et traite.

Il est donc nécessaire d'améliorer la prévention, l'identification des victimes, la protection des publics à risque et de renforcer l'arsenal législatif et la sensibilisation du grand public. Des actions et modes d'accompagnement innovants sont mis en œuvre et analysés dans différents pays.

Dans les conclusions de son rapport, la Rapporteuse Spéciale souligne «l'importance qu'elle accorde au rôle et aux opinions des ONG et des représentants des minorités... ».

La société civile avec les institutions est souvent au plus proche des situations de terrain et peut proposer des actions concrètes pour la population vulnérable. Mais il faut que les gouvernements s'impliquent davantage en appuyant ces initiatives et les transformant en politiques effectives.

Au regard de tout ce qui précède, nous appelons la communauté internationale et cette auguste Assemblée

- à s'engager fortement en soutenant toute activité de recherche et d'analyse liée à l'action de terrain dans ce domaine peu exploré
- et à appuyer des solutions effectives pour protéger la dignité des personnes.